

# Compétitivité et Intégration Commerciale des pays de la CEMAC : Avantages comparatifs et contribution au solde commerciale

*OWOUNDI Joseph Parfait*

Ministère de l'Economie, Cameroun, Yaoundé, [owoundijoseph@yahoo.fr](mailto:owoundijoseph@yahoo.fr)

Tel. (+237) 96 63 66 97, (+237) 22 23 66 13

## Résumé

La récente multiplication des accords commerciaux régionaux et des unions douanières emmène les Gouvernements africains à envisager une harmonisation de leurs mesures aux frontières pour favoriser l'intégration et la compétitivité économiques régionales (OMD, 2013). Les pays de la CEMAC connaissent des Avantages Comparatifs Révélés (ACR) et des contributions aux soldes commerciaux importants, traduisant ainsi une activité commerciale intra-CEMAC importante par rapport aux pays de l'UEMOA, notamment dans les exportations des produits de rente (pétrole, gaz naturel, bois, etc.). Ce qui leur permet de gagner une place importante dans le classement de la compétitivité lié à l'environnement macroéconomique. Mais ces derniers sont en retard en matière d'intégration institutionnelle. Ainsi, l'intégration commerciale de la CEMAC doit être replacée dans le contexte international plus large, où les gains encourageants dans la croissance économique contredisent la faiblesse sous-jacente de sa compétitivité à long terme, laquelle devrait être considérée comme prioritaire. La libre circulation des biens et des personnes est la clef qui permettra de remédier à cette faiblesse en apportant des avantages économiques et sociaux plus larges. Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires et du cadre réglementaire de l'intégration institutionnelle permettra d'améliorer la compétitivité des pays de la CEMAC.

**Mots Clés :** *Compétitivité ; Intégration commerciale ; Avantages Comparatifs Révélés.*

## Introduction

David Ricardo<sup>1</sup> a montré que tous les pays, même les moins compétitifs, trouvent dans certaines conditions théoriques (concurrence parfaite, sans pressions politiques donc), un intérêt à rentrer dans le jeu du commerce international en se spécialisant dans la production où ils détiennent l'avantage relatif le plus important ou le désavantage relatif le moins lourd de conséquences.

Les aspects statiques du commerce international sont généralement regroupés autour de la théorie des *avantages comparatifs* et examinent la spécialisation des pays (Smith, 1776 ; Ricardo, 1817). Considérant d'autres facteurs tels que la *dotation factorielle*, Ohlin (1933) et Heckscher (1949) ont cherché à expliquer autrement la motivation des Etats à commercer. Leurs travaux furent

---

<sup>1</sup> En Economie, l'**avantage comparatif** est le concept principal de la théorie traditionnelle du commerce international. Il a été approché par Robert Torrens en 1815, et démontré pour la première fois par l'économiste britannique David Ricardo en 1817 dans ses Principes de l'Economie Politique et de l'Impôt. Selon Paul Samuelson (Prix Nobel d'économie en 1970), il s'agit du meilleur exemple d'un principe économique indéniable mais contraire à l'intuition de personnes intelligentes.

complétés à travers une formulation mathématique par Samuelson (1949), qui démonte les prédictions de leurs conclusions.

Depuis les deux dernières décennies, la mondialisation se traduit par une véritable révolution technologique et organisationnelle qui bouleverse les systèmes de production et de commercialisation. La différenciation accrue des produits, les progrès logistiques, les économies d'échelle et les nouvelles stratégies intensifient la concurrence nationale et internationale. Parallèlement à ce phénomène, l'ouverture des frontières et la libéralisation des échanges influent sur le commerce international (Desmas, 2005).

La récente multiplication des accords commerciaux régionaux (ACR) et, en particulier, des unions douanières amènent les gouvernements à envisager une harmonisation de leurs mesures aux frontières pour favoriser l'intégration et la compétitivité économiques régionales (Organisation Mondiale des Douanes, 2013).

La compétitivité occupe ainsi une place importante dans le cadre de l'analyse des performances macro-économiques des pays. Il compare, en effet, pour un pays et ses partenaires commerciaux, certains facteurs caractéristiques de l'économie qui fournissent des éléments d'analyse sur l'évolution des échanges internationaux. Par ailleurs, le développement des pôles de compétitivité (vecteurs de l'intégration régionale) constitue donc un enjeu important pour consolider la capacité productive en attirant des investissements.

Ainsi, les Etats membres de la CEMAC qui s'arriment déjà progressivement au traité de Rome, lequel accorde une importance capitale à la règle de *stand still*, visant à limiter le renforcement des barrières au commerce interétatiques, se sont fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre parmi lesquels figurent entre autres :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- la création entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune.

Au regard de ces deux objectifs et compte des indicateurs de compétitivité actuels des Etats membres de la CEMAC, **« les pays de cette sous-région sont-ils compétitifs vis-à-vis des autres pays, notamment ceux de l'Afrique et du reste du monde ? » Quels sont les seuils et les échelles de compétitivité en matière d'échanges commerciaux des pays de la CEMAC ?**

L'objectif de cette étude est d'évaluer la compétitivité des pays de la CEMAC, et l'ouverture de leur marché régional aux échanges commerciaux internationaux. Il s'agira plus spécifiquement, de dégager d'une part, le profil de compétitivité des pays de cette sous-région, et d'autre part, la performance des exportations et des importations à l'intérieur de la CEMAC et à l'extérieur (UEMOA).

A cet effet, nous allons nous servir dans un premier temps, des données et des indicateurs du World Economic Forum (Rapport 2011, 2012 et 2013) pour dégager le profil de compétitivité

des Etats de la CEMAC. En deuxième lieu, nous allons calculer les Avantages Comparatifs Révélés (ACR) des Pays de la CEMAC, lequel indicateur constitue l'un des déterminants clé des échanges internationaux. Ce dernier nous permettra ainsi de déterminer les échelles et les seuils de compétitivité des pays de la CEMAC. Par ailleurs, le fait que les ACR se focalisent uniquement sur les exportations (vision unilatérale du commerce internationale), nous amènera à calculer un nouvel indicateur à savoir, la contribution au solde commerciale (ICS), qui est bien conforme à la logique de l'ACR et qui permet d'analyser la structure des importations. Pour y parvenir, nous allons utiliser les données sur les exportations et les importations de la BEAC (CEMAC) et celles de la CEDEAO (UEMOA) pour faire nos analyses.

## 1. Définition des concepts

### *Compétitivité*

La **compétitivité économique** désigne la capacité d'une entreprise, d'un secteur économique, d'un territoire (pays, bassin économique...) à vendre et fournir durablement un ou plusieurs biens ou services marchands sur un marché donné en situation de concurrence.

Selon l'OCDE, la compétitivité est « la latitude dont dispose un pays évoluant dans des conditions de marché libre et équitable pour produire des biens et services qui satisfont aux normes internationales du marché tout en maintenant et en augmentant simultanément les revenus réels de ses habitants dans le long terme ». Les pays compétitifs sont donc ceux qui vendent comparativement plus que les autres (à l'export comme à domicile) et augmentent durablement la richesse à domicile.

Au niveau microéconomique, la **compétitivité** d'une entreprise désigne sa capacité à occuper une position forte sur un marché. Au niveau macroéconomique, la **compétitivité** d'une économie nationale est la capacité de son secteur productif à satisfaire la demande intérieure et étrangère, avec en arrière-plan l'objectif de permettre une progression du niveau de vie des résidents du pays concerné. Les parts de marché d'une économie nationale peuvent également être mesurées (exportations nationales rapportées à un total mondial ou limitée à un groupe de pays comparables) et elles constituent un bon indicateur de compétitivité.

### *Avantages comparatifs révélés*

Les ACR permettent de dégager les principales caractéristiques de la spécialisation interbranche. Ils consistent, pour une branche donnée, à diviser le pourcentage des exportations de cette branche relativement aux exportations totales du pays par le pourcentage de ses exportations relativement aux exportations totales d'une zone de référence, le monde par exemple.

### *Intégration commerciale*

En économie, l'intégration désigne la stratégie de regroupement d'activités au sein d'une même entreprise. Cela permet de maîtriser le savoir-faire technique, commercial ou financier pour accroître la productivité et bénéficier d'effets de synergie. On peut distinguer : l'intégration horizontale et verticale.

L'intégration est **verticale** quand le regroupement concerne les différents stades production et de distribution d'un même type de produits ou services donnés. L'intégration **horizontale** (ou concentration horizontale) est l'extension d'une entreprise qui développe son

activité économique au même niveau de la chaîne de valeur que ses produits. Le but est de répartir les coûts sur une plus grande quantité de produits, de réduire les aléas par le biais de produits de substitution ou, tout simplement, d'éviter la concurrence.

En définitive, l'intégration économique est la forme la plus élaborée que peut prendre un accord commercial régional : C'est un marché unique doublé de l'unification des politiques économiques et sociales.

## 2. Contexte de l'intégration régionale en zone CEMAC

Comme le souligne Montesquieu : « *Là où il y a du commerce, il y a des douanes. L'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'Etat, et l'objet des douanes est un certain droit sur cette même exportation et importation, aussi en faveur de l'Etat* » : Montesquieu (1689 – 1755), *Esprit des lois*, 1748.

En Afrique, les taux de croissance sont impressionnants et l'augmentation de l'Investissements Directs Etrangers (IDE) ont alimenté le rebond de l'économie au cours de la décennie passée : entre 2001 et 2008, l'Afrique a enregistré une croissance annuelle moyenne de son produit intérieur brut (PIB) de 5,9 pour cent. Mais, le continent n'est pas épargné par les retombées de la crise financière internationale malgré qu'il soit certes moins étroitement lié aux marchés financiers mondiaux que d'autres régions du monde. Cette dernière met en péril les progrès accomplis par les africains ces dernières années dans les domaines du développement économique, de la réforme des politiques publiques et des institutions et, en particulier, de la lutte contre la pauvreté.

En zone CEMAC, la valorisation des principales forces et opportunités des pays de cette région résultent de leur position géographique, qui leur confère un avantage comparatif dans la sous-région, les potentialités forestières, agricoles, minières et la diversité de l'écosystème. L'exploitation de ces potentialités est cependant entravée par la persistance des contraintes notamment celles relatives à la faiblesse des infrastructures de base et la faible gouvernance.

Par ailleurs, tous les pays de la CEMAC en dehors de la RCA sont producteurs de pétrole par exemple, secteur qui tire prioritairement la croissance. D'ailleurs, la ventilation du PIB par secteur montre que les industries extractives occupent à elles seules 37% du PIB de la CEMAC en 2005 (CEA, 2006). Ce type de spécialisation ne peut qu'encourager l'intégration verticale, car l'absorption de ces produits par les pays de la sous-région est nulle.

Les pays à forte spécialisation intra-marchandise sont le Cameroun et la RCA, avec des indices de Grubel et Lloyd supérieurs à 70%. Les pays à spécialisation intermédiaire sont le Gabon, le Congo, la Guinée Equatoriale et le Tchad (avec des indices compris entre 50 et 70%). L'explication du premier groupe de pays réside dans le fait que ce sont des pays relativement diversifiés, c'est-à-dire spécialisés dans un petit nombre de produits (le Cameroun dans les produits agricoles, forestiers et pétroliers et la RCA dans les céréales, le bétail et les minerais). L'explication liée au second groupe réside dans le fait que les pays sont exclusivement spécialisés dans un secteur : ce sont des pays hyperspécialisés, c'est-à-dire des mono-producteurs (MIGNAMISSI, 2008).

D'après Joseph DJAOWE, les Investissements Directs Etrangers (IDE) sont principalement orientés dans les secteurs des hydrocarbures en Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale). Ainsi, quatre variables sont statistiquement

significatives pour attirer les IDE en zone CEMAC, à savoir le taux de croissance du PIB réel et la balance courante (variables du risque économique), la dette extérieure (variable du risque financier) et la stabilité politique (variable de gouvernance). A cet effet, les pays de la CEMAC devront mener des politiques adéquates dans le sens de l'amélioration des infrastructures de communication, du climat des affaires, de la bonne gouvernance pour bénéficier de ces flux de financements jugés moins onéreux (Joseph DJAOWE, 2009).

Les économies des pays de la CEMAC sont du type *outward looking*, c'est-à-dire tournées sur le marché mondial. Les produits relèvent du secteur primaire agricole ou minier avec les exportations peu diversifiées. Ainsi, au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Congo, les exportations de bois et de pétrole représentent plus de 80% des exportations nettes alors que le Cameroun est dans une situation relativement plus favorable: ces cinq plus grands produits d'exportation (pétrole, cacao, bois, café et aluminium) représentent 70% des exportations totales (J.GODONOU DOSSOU, 2008).

Quant à la CEDEAO, le bilan de l'intégration régionale sur l'ensemble de la période 1995-2004 est plutôt négatif concernant la production alimentaire. La part des échanges intra-régionaux dans le total des importations en produits vivriers ne cesse de diminuer passant de 11% à 7% au cours de la période. La faiblesse des échanges alimentaires intra-régionaux CEDEAO s'explique par un Tarif extérieur insuffisamment protecteur, mais elle est aussi le résultat d'une imparfaite circulation en libre-échange, au sein de la zone (J.GALLEZOT, 2006). Les échanges bilatéraux de produits alimentaires au sein de la CEDEAO sont majoritairement des échanges de complémentarité (interbranches). En effet, l'indice de Grubel-LLyod est relativement faible, soit 0,12 (J.GALLEZOT, 2006).

En effet, la non diversification de la structure d'offre d'exportations, l'absence de pouvoir de marché, l'importance des effets externes sur les marchés de matières premières, expliquent les déséquilibres macroéconomiques que connaissent les pays de la Zone Franc, qui risquent aussi de s'aggraver avec l'épuisement progressif des ressources non renouvelables, d'une part et, la mise en place des Accords de Partenariats Economiques (APE), d'autre part (E.MOUSSONE, 2010).

Ainsi, la production des matières premières par l'ensemble de ces pays ne favorise pas les échanges croisés comme c'est le cas pour les produits manufacturés (échange de gamme ou de similitude). C'est pourquoi, même la dévaluation du Franc CFA de 1994 ne s'est pas accompagnée d'une création et d'un détournement de trafic au profit de cette sous-région comme c'est généralement le cas lors d'un ajustement monétaire au sein d'une union économique et monétaire (E.MOUSSONE, 2010).

Par ailleurs, les Etats africains sont engagés dans un processus de réformes qui les projettent dans une vision de l'Emergence à l'horizon 2050. Dans ce contexte, la compétitivité constitue donc un enjeu important notamment dans l'amélioration des infrastructures, et la création d'emplois et l'amélioration du climat des affaires. Cela ne peut être possible et rentable que dans un climat d'entente et d'harmonisation des procédures en vue de la libre circulation des biens et de personnes.

### **3. Méthodologie et données**

Les données utilisées sont issues des statistiques des pays membres de la BEAC et de la BCEAO sur le commerce, téléchargeables les sites internet de ces deux institutions. Le choix des

années 2002 et 2008 repose sur l'harmonisation des indicateurs d'une part, et d'autre part, la prise en compte des effets des crises économique et financière internationales (2008). A défaut d'une base de données détaillée en branches, les données disponibles présentent les exportations et les importations des biens et services non facteurs, ainsi que des produits pétroliers.

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude repose sur le calcul des Avantages comparatifs en matière d'échanges commerciaux des pays de la CEMAC, lesquels sont considérés par beaucoup d'économistes comme le déterminant clé des échanges économiques internationaux. Ce concept repose, à la base, sur l'existence d'une différence entre les coûts comparés dans un ensemble de pays, chacun de ces pays trouvant l'avantage à se spécialiser et à exporter les biens pour lesquels il dispose du plus fort avantage comparé et à importer les autres biens de ses partenaires (Lassurdie-Duchêne et Ünal-Kezenci, 2002). Il est toutefois difficile de mesurer directement l'avantage comparatif. C'est pourquoi un grand nombre d'études empiriques, se réfère l'indicateur d' « avantage comparatif révélé » pour mesurer la spécialisation internationale des pays.

La notion d'Avantages Comparatifs Révélés (ACR) a été introduite par Balassa en 1965, qui stipule que les échanges internationaux des biens reflètent les différences de coûts entre les pays et révèlent par conséquent les avantages comparatifs de ces pays. Les observations sur les performances commerciales permettent par conséquent de mesurer les avantages comparatifs révélés. Plus la performance relative d'un pays est importante dans le commerce d'un bien donné, plus son avantage comparatif dans la production de ce bien est important (Balassa, 1977).

La formule ci-après sera utilisée pour le calcul des ACR, qui nous serviront de base pour comparer la structure d'exportation de chaque pays à celle d'une zone de référence (CEMAC et UEMOA). A cet effet, nous avons :

$$ACR_k(i, w) = \frac{\left(\frac{X_k(i)}{TX(i)}\right)}{\left(\frac{X_k(w)}{TX(w)}\right)}$$

Où  $ACR_k(i, w)$  : représente l'avantage comparatif révélé, du pays  $i$  par rapport au reste du monde, pour le produit  $k$ .

$X_k(i)$  : valeur des exportations du bien  $k$  par le pays  $i$  au monde  $w$ .

$X_k(w)$  : valeur des exportations du bien  $k$  par le monde.

$TX(i)$  : valeur totale des exportations du pays  $i$  au monde.

$TX(w)$  : valeur totale des exportations mondiales.

Un ACR, calculé pour un pays et pour une commodité donnée, et qui est supérieur à 1, indiquerait un avantage comparatif de ce pays sur le commerce du produit en question. Ceci indique que la part des exportations de ce produit dans les exportations totales du pays considéré est supérieure à la moyenne mondiale.

Par ailleurs, le fait que les ACR se focalisent uniquement sur les exportations (vision unilatérale du commerce internationale), nous amènera à calculer un nouvel indicateur à savoir, la contribution au solde commerciale (ICS)<sup>2</sup>, qui est bien conforme à la logique de l'ACR et qui

<sup>2</sup> Les déséquilibres de la balance commerciale, qu'ils soient le résultat de l'activité économique (par exemple, la France des années 1960-70, connaissait un déficit commercial par la hausse des importations d'équipement consécutive à la croissance) ou encore des variations du taux de change, peuvent fausser la mesure des avantages comparatifs. Le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) a développé

permet d'analyser la structure des importations. A cet effet, si nous appelons  $X_r$  et  $M_r$ , les exportations et les importations d'une catégorie  $r$ , et  $X$  et  $M$ , les exportations et importations totales, le solde relatif de la catégorie  $r$  s'écrit :

$$Z_r = 100 \frac{(X_r - M_r)}{(X + M)/2} \quad \text{Le solde global relatif s'obtient par la formule : } Z = 100 \frac{(X - M)}{(X + M)/2}$$

L'indicateur de contribution au solde peut ainsi s'obtenir par la formule ci-après :

$$ICS = Z_r - Z \frac{(X_r + M_r)}{(X + M)} = 100 \frac{(X_r - M_r)}{(X + M)/2} - 100 \frac{(X - M)}{(X + M)/2} \frac{(X_r + M_r)}{(X + M)} = 100 \frac{(M \cdot X_r - X \cdot M_r)}{((X + M)/2)^2} ==>$$

$$ICS = 100 \frac{(M \cdot X_r - X \cdot M_r)}{((X + M)/2)^2}$$

On peut noter ici que la sommation des catégories correspondant au solde global, peut être faite à différents niveaux : total des produits manufacturés, total des marchandises, ensemble des biens et services non-facteurs, ou encore ensemble d'opérations courantes (dans ce dernier cas, les concepts de débits et de crédits remplacent ceux d'exportations et d'importations).

Si la balance commerciale globale est équilibrée, le pays étudié possède un avantage comparatif dans une branche  $i$  si l'indicateur est positif et un désavantage dans le cas contraire. Mais si sa balance commerciale globale est déficitaire, un solde commercial négatif de la branche  $i$  ne signifie plus nécessairement un désavantage. Le pays sera considéré comme ayant un avantage (désavantage) dans la branche si le déficit de la branche représente une contribution au déficit commercial total plus faible (plus forte) que sa contribution au commerce total du pays.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons retenu trois hypothèses que nous nous proposons de vérifier au cours de cette analyse :

**Hypothèse1** : « Plus la performance relative d'un pays est importante dans le commerce d'un bien donné, plus son Avantage Comparatif Révélé (ACR) dans la production de ce bien est important ».

**Hypothèse2** : « Plus l'Avantage Comparatif Révélé (ACR) d'un pays dans la production d'un bien est important, plus sa contribution au Solde commercial (ICS) est importante ».

Le calcul des ACR des pays de la CEMAC par rapport aux à la CEMAC et par rapport à l'UEMOA nous permettra de confirmer ces deux hypothèses.

## 4. Résultats

### 4.1. Evaluation de la compétitivité des pays de la CEMAC et de l'UEMOA au moyen des résultats des rapports 2011, 2012 et 2013 du World Economic Forum (WEF)

L'évaluation que nous allons faire tient compte de l'Indice Global de Compétitivité (IGC), présenté dans le rapport 2013 du World Economic Forum (WEF, 2013). A cet effet, 38 pays africains sont dans le classement, notamment : l'Algérie, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le cap vert, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie,

---

dans les années 1980 un indicateur de contribution au solde capable de corriger cette distorsion. Cf. Gérard Lafay, 1984: Avantages comparatifs et Compétitivité. Commerce international, 52p ; Cf. Jean-Luc Tavernier, 1990, Echanges extérieurs et avantages comparatifs : la spécialisation de la France confrontée à celle de ses concurrents, *Economie et prévision*, n° 94/95.

le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Lybie, Madagascar, le Malawi, le mali, la Mauritanie, l'Ile Maurice, le Maroc, Mozambique, le Namibie, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, le Seychelles, la sierra Léone, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie, le Zimbabwe.

Parmi ces pays, trois sont de la CEMAC et six de l'UEMOA. Il s'agit : du Gabon, du Cameroun, du Tchad d'une part pour la CEMAC, et d'autre part, le Benin, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, et la Guinée Bissau. Le tableau ci-après donne le classement des pays de la CEMAC et de l'UEMOA entre 2010 et 2013, suivant l'indice de Compétitivité Global (ICG).

**Tableau 1** : *Indices Globales de Compétitivité (IGC) des pays de la CEMAC et de l'UEMOA qui sont dans le classement du World Economic Forum (WEF).*

Pays	Indices de Compétitivité Globale						
	2012-2013			2011-2012		2010-2011	
	<i>rang</i>	<i>score</i>	<i>Sens de l'évolution</i>	<i>rang</i>	<i>score</i>	<i>rang</i>	<i>score</i>
<b>Gabon</b>	99	3.8	nouveau	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Cameroun</b>	112	3.7	↑	116	3.6	111	3.6
<b>Sénégal</b>	117	3.7	↓	111	3.7	104	3.7
<b>Bénin</b>	119	3.6	↓	104	3.8	103	3.7
<b>Mali</b>	128	3.4	≡	128	3.4	132	3.3
<b>Côte d'Ivoire</b>	131	3.4	↓	129	3.4	129	3.3
<b>Burkina Faso</b>	133	3.4	↑	136	3.4	134	3.2
<b>Tchad</b>	139	3.1	↑	142	2.9	139	2.7
<b>Guinée Bissau</b>	141	2.9	nouveau	n/a	n/a	n/a	n/a

Source : Exploitation du rapport 2013 du WEF.

A l'analyse de ce tableau, deux pays de la CEMAC parmi les trois qui sont au classement occupent la première place du classement africain en ce qui concerne l'IGC. Seul le Tchad est parmi les deux derniers du classement. Dans les classements spécifiques notamment en ce qui concerne l'environnement économique, les institutions, les infrastructures et le climat des affaires, le Cameroun et le Gabon occupent également la meilleure place en ce qui concerne l'environnement macroéconomique (6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> au classement africain, loin devant les pays de l'UEMOA). Seule, la gestion des institutions et l'environnement du climat des affaires constituent la principale faiblesse des pays de la CEMAC.

L'indice Ibrahim 2013 sur la gouvernance africaine (IIAG) confirme bien ce résultat car l'Afrique centrale se classe 5<sup>e</sup>me des cinq régions africaines en termes de gouvernance globale, comme chaque année depuis 2000. Un seul des sept pays d'Afrique centrale enregistre un score supérieur à la moyenne continentale de 51,6. Il s'agit du Gabon avec un indice d'Ibrahim de 52,8. Aucun des pays de la région ne figure parmi les dix premiers du continent, tandis que cinq d'entre eux figurent dans les dix derniers (le Congo, la Guinée Equatoriale, la République centrafricaine, le Tchad et la République Démocratique du Congo).

A cet effet, une mise en place des réformes importantes est nécessaire en vue de l'harmonisation des procédures, le développement ou la création des pôles de croissance dans le

but d'accroître la compétitivité de ces pays, surtout que ces derniers occupent une place stratégique en Afrique Centrale (WEF, 2013).

Mais s'agissant du classement mondial, les pays de l'Afrique en général et de la CEMAC et UEMOA en particulier occupent les derniers quarts du classement général selon l'ICG. Donc ces pays ne sont pas compétitifs par rapport au reste du monde, mais le sont uniquement dans la région africaine.

#### 4.2. Structure de la concurrence pour chaque région de référence (CEMAC et UEMOA)

Pour décrire la structure de la concurrence des pays de la CEMAC, nous avons calculé les Avantages Comparatifs et les contributions au solde commerciale respectivement. A cet, le tableau ci-après ressort les ACR des pays concernés entre 2005 et 2008.

**Tableau 2** : Avantages Comparatifs Révélés (ACR) des pays de la CEMAC dans le marché CEMAC et UEMOA.

Pays de la CEMAC	Exportation des Biens et Services non Facteurs		Exportation des Produits Pétroliers		Exportation des Biens		Exportation des Services non facteurs	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
<i>Marché CEMAC</i>								
<b>Guinée équatoriale</b>	1,374	0,959	1,869	1,121	1,437	0,996	0,1439	0,088
<b>Cameroun</b>	1,705	1,0925	0,901	0,722	1,475	0,952	6,193	4,372
<b>Gabon</b>	1,434	0,969	1,693	1,090	1,465	0,9912	0,821	0,470
<b>Congo</b>	1,401	0,927	1,791	1,218	1,408	0,9257	1,259	0,961
<b>Tchad</b>	1,989	1,328	0,0713	0,0310	2,0172	1,323	1,455	1,317
<i>Marché UEMOA</i>								
Pays de la CEMAC	Exportation des Biens et Services non Facteurs		Exportation des Produits Pétroliers					
	2005	2008	2005	2008				
<b>Guinée équatoriale</b>	157,84	168,85	1,01	1,094				
<b>Cameroun</b>	195,92	192,24	0,48	0,705				
<b>Gabon</b>	164,75	170,65	0,91	1,064				
<b>Congo</b>	160,92	163,15	0,967	1,189				
<b>Tchad</b>	228,58	232,75	0,038	0,030				

Source : Exploitation des statistiques de la BEAC et de la BCEAO sur le commerce

Au regard de ce tableau, nous pouvons retenir que les pays de la CEMAC sont compétitifs dans leur propre marché en ce qui concerne les exportations des produits pétroliers et des biens et services non facteurs (ACR=1). Ils sont donc spécialisés dans ces deux branches sauf le Tchad qui n'est pas spécialisé dans l'exportation des produits pétroliers en zone CEMAC (désavantage comparatif variant de 0,07 à 0,03 entre 2005 et 2008).

Cette compétitivité diminue légèrement lorsque l'on passe d'une année à l'autre, sous l'effet de la morosité de l'environnement économique internationale. Les crises économique et financière internationales ayant frappé le monde entre 2008 et 2009, en sont certainement les principales causes. S'agissant des exportations des biens et services non facteurs, le Cameroun et le Tchad sont les deux premiers tandis que la Guinée Equatoriale, le Congo et le Gabon le sont en ce qui concerne les produits pétroliers. Ces résultats confirment le contexte socioéconomique de la CEMAC sus évoqué.

Par rapport aux pays de l'UEMOA, les pays de la CEMAC restent plus compétitifs que ces derniers, car les ACR deviennent plus importants que ceux obtenus en zone CEMAC. Seuls la Guinée Equatoriale, le Congo et le Gabon sont spécialisés dans l'exportation des produits pétroliers dans le marché UEMOA. Mais tous les pays de la CEMAC restent spécialisés dans l'exportation des biens et services non facteurs en zone UEMOA (le Cameroun et le Tchad étant en tête du classement).

#### 4.3. Contribution au solde commerciale

Afin d'analyser la structure des importations, nous avons calculé les Indicateurs de Contribution au Solde commerciale (ICS), afin de mesurer l'influence des échanges intra-branches. Le tableau ci-après décrit les ICS des pays de la CEMAC.

**Tableau 3** : Indicateurs de Contribution au Solde commerciale (ICS) des pays de la CEMAC dans le marché régional CEMAC.

Pays de la CEMAC	Exportation et importation des Biens et Services non Facteurs		Exportation et importation des Produits Pétroliers		Exportation et importation des Biens		Exportation et importation des Services non facteurs	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
<i>Marché CEMAC</i>								
<b>Guinée équatoriale</b>	16,04	22,02	-14,931	-8,243	-32,087	-44,059	30,97	30,27
<b>Cameroun</b>	8325,62	4487,70	-1148,51	59,006	-16651,24	-8975,42	9474,13	4428,70
<b>Gabon</b>	36,383	24,529	-32,137	-23,270	-72,76	-49,058	68,52	47,799
<b>Congo</b>	56,66	141,92	-46,73	-146,59	-113,33	-283,85	103,40	288,52
<b>Tchad</b>	-22,64	-203,50	-7292,36	-3738,78	45,28	407,00	7269,72	3535,27

Source : Exploitation des statistiques de la BEAC sur le commerce

Comme nous l'avons vu précédemment, les pays de la CEMAC sont également compétitifs en ce qui concerne les importations. Nous notons des contributions intra-branches assez importantes. Mais les exportations restent supérieures aux importations quelque soit la nature du produit. Le manque de données sur les importations ne nous a pas permis de calculer cet indicateur en zone UEMOA.

Mais le Cameroun détient de loin la contribution au solde commerciale importante. En dehors de ses potentialités forestières, agricoles, minières et la diversité de son écosystème, la situation politique du Cameroun s'est caractérisée par une relative stabilité au cours des années 2004-2009, exception faite de l'année 2008, durant laquelle le pays a connu des émeutes contre la vie chère. L'amélioration de la qualité du cadre macro-économique lui permis d'atteindre les points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE respectivement en 2000 et 2006. De part sa position géographique, le Cameroun est une zone de transit, ce qui lui confère un avantage comparatif dans la sous-région. Sa population (19 millions d'habitants) représente près de 50% celle de la CEMAC dont la taille est de 36 millions d'habitants et 20% celle de la CEEAC qui a une population de plus de 100 millions d'habitants. Il assure près de 40% du PIB de la CEMAC. Cependant, la libre circulation des personnes n'est pas encore totale au sein de la CEMAC, dans la mesure où deux pays : le Gabon et la Guinée Equatoriale continuent d'exiger des visas d'entrée pour les ressortissants des autres pays Membres. Cela peut également expliquer l'avantage du Cameroun.

En matière de compétitivité, le Cameroun est confronté à un coût élevé des facteurs de production, du fait notamment d'une offre d'énergie inférieure au besoin domestique, d'une faible densification du réseau routier et d'un manque d'efficacité des services portuaires. Cela explique les soldes négatifs obtenus en matière d'importation des produits pétroliers (gaz naturel) et des biens. Cette situation peut se généraliser à l'ensemble des autres pays ayant des soldes négatifs.

## 5. Conclusion

En Afrique, l'utilité de la compétitivité ne semble pas encore bien perçue et partagée par tous. Il urge que les pays de la CEMAC fassent la transition du stade de produits bruts (pétrole brut, bois brut, etc.) vers la recherche de l'efficacité des processus de production (marché de biens, marché financiers, marché de travail) et pourquoi pas vers l'innovation. Ces pays sont certes compétitifs au niveau CEMAC et UEMOA, mais ne sauraient se contenter de demeurer dans le dernier quart des économies compétitives du monde avec un score de l'indice de compétitivité global de 3,53.

## 6. Recommandations

Au regard de ce qui précède, nous recommandons :

- la mise en place des réformes institutionnelles (éthique et efficacité de l'action gouvernementale, indépendance de la justice, la régularité dans le paiement, le droit de propriété) ;
- le développement des infrastructures transport, électricité et communication) ;
- la création d'un observatoire du climat des affaires et des pôles de compétitivité ;
- la création d'une banque import-export pour la promotion du climat des affaires ;
- l'harmonisation du droit des affaires en zone CEMAC.

## Références Bibliographiques :

1. Alain Lecourieux, 2005 : L'union douanière, zone de libre-échange et tarif extérieur commun : Une pièce maîtresse du « carré libéral » de l'Union européenne- Les pouvoirs fédéraux de l'Union européenne ;
2. Yasui, 2013 : Facilitation du transit pour l'intégration et la compétitivité économiques régionales ; Document de recherche de l'OMD n°28 –Organisation Mondiale des Douanes ;
3. Stéphanie Desmas, 2005 : Analyse comparative de compétitivité : le cas de la filière tomate dans le contexte euro-méditerranéen. Mémoire de Fin d'Etudes Diplôme d'Agronomie Approfondie (D.A.A.) ; option : Politique Economique de l'Agriculture et de l'Espace.
4. B. Balassa (1965), Trade liberalization and revealed comparative advantage, *The Manchester School of Economic and Social Studies*, n° 33, may.
5. M Porter, 1990, *L'avantage concurrentiel des nations*, The Free Press, New York ;
6. Mathis J., Mazier J., et D. Rivaud-Danset, 1988, *La compétitivité industrielle*, Paris, Dunod. Cf. aussi Nezeys
7. B., 1993, *La compétitivité internationale*, Paris, Economica, p. 14-26.
8. Lafay G. et C. Herzog, 1989, *Commerce international : la fin des avantages acquis*, Paris, Economica, p. 195 et suivantes et l'annexe II, p. 390 et suivantes. Lafay G., 1990, La mesure des avantages comparatifs révélés, *Economie prospective internationale*, n° 41 ;

9. Grubel H. G. and P. J. Lloyd, 1975, *Intra-industry Trade, the Theory and Measurement of International Trade in Differentiated Products*, London, McMillan.
10. Gérard Lafay, 1984: Avantages comparatifs et Compétitivité.-Commerce international, 52p.
11. OMD, 2013 : Facilitation du transit pour l'intégration et la compétitivité économiques régionales-Organisation Mondiale des Douanes, Document de recherche de l'OMD n°28. Tadashi Yasui ; 18p ;
12. David Ricardo, 1817: On the principles of political economy and taxation; Posner Memorial Collection; [http://posner.library.cmu.edu/Posner/books/pages.cgi?call=330\\_R4](http://posner.library.cmu.edu/Posner/books/pages.cgi?call=330_R4).
13. MIGNAMISSI, 2008 : Réformes macroéconomique et intégration par le marché dans la CEMAC ; Université Yaoundé II - DEA 2008.
14. Par J.DJAOWE, 2009 : Investissements Directs Etrangers (IDE) et Gouvernance : les pays de la CEMAC sont-ils attractifs ? ; *Revue africaine de l'Intégration Vol. 3, No. 1, janvier 2009*.
15. Jean-Luc Tavernier, 1990 : Echanges extérieurs et avantages comparatifs : la spécialisation de la France confrontée à celle de ses concurrents, *Economie et prévision*, n° 94/95.
16. CEA, 2004 : Etat de l'intégration régionale en Afrique, 2004/
17. Dr. J.GODONOU DOSSOU, 2008 : forces et enjeux de l'intégration sous régionale: cemar / ceeac ; Intl. Rel., Fmr. Dean/Fac.
18. BAD, 2009 : Document Stratégie Pays 2010-2014 pour le Cameroun ; Département Régionale du Centre (ORCE)-Banque Africaine de Développement.
19. J.GALLEZOT, 2006 : les enjeux et les marges de manœuvre de la cedeao face aux défis des négociations agricoles ; Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Afrique Nourricière ;
20. E.MOUSSONE, 2010 : Insertion des pays de la zone franc africaine dans le commerce mondial étude d'une spécialisation appauvrissante et le problème du financement de l'économie ; Cahiers du lab.rii – documents de travail – N°231 novembre 2010 ; Université du littoral côte d'opale ;
21. Samuelson, P. A., (1949) « International Factor-Price Equalization Once Again », *Economic Journal* 59 ;
22. Smith, A., (1776), *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, collection Idées, Gallimard, Paris, 1776 ;
23. Ricardo, D., (1817), *Principes de l'économie politique et de l'impôt*--traduction française : Calmann-Levy, Paris, 1970 ;
24. Ohlin, B., (1933), *International and Interregional Trade*, Cambridge, Mass: Harvard University Press;
25. Heckscher, E., (1949), « The effect of foreign trade on the distribution of income » in Ellis, S., H., et L., M., Metzler (s. dir), (1919), *Readings in the Theory of International Trade*, Philadelphie, Blakiston.